

1. Record Nr.	UNINA9910496040803321
Autore	Arabeyre Patrick
Titolo	Droit romain, jus civile et droit français // Jacques Krynen
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2020
ISBN	2-37928-096-7
Descrizione fisica	1 online resource (472 p.)
Collana	Études d'histoire du droit et des idées politiques
Altri autori (Persone)	BastierJean BruguièreMarie-Bernadette BubenicekMichelle ChêneChristian D. GuyonGérard GillesHenri GiordanengoGérard GouronAndré GuillotOlivier HilaireJean KrynenJacques LecaAntoine MartinXavier MayaliLaurent PoumarèdeJacques Renoux-ZagaméMarie-France SicardGermain ThireauJean-Louis Vendrand-VoyerJacqueline WeidenfeldKatia
Soggetti	History Law droit romain coutume jus civile
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

Il est une vaste question d'histoire juridique, donc aussi d'histoire politique et sociale, insuffisamment examinée en France, longtemps sujette aux appréciations les plus diverses : avant l'ère des codifications et des constitutions écrites, quel ascendant et quelle influence concrète le droit romain, scientifiquement étudié et réemployé à partir des xie -xiiie siècles, a-t-il exercés sur la genèse et l'affirmation de notre droit national ? Ce volume collectif, fort de vingt-et-une contributions, rend compte du regain d'intérêt, des orientations et des acquis les plus récents de la recherche sur cet inépuisable thème. Soucieux de mesurer l'impact du droit romain enseigné dans les écoles puis dans les universités - le jus civile - sur la production des nouvelles normes, publiques et privées, mais désireux aussi de poursuivre l'étude de ce phénomène d'acculturation juridique jusqu'au triomphe tardif du légicentrisme, les auteurs de ce volume souhaiteraient réhabiliter l'histoire du droit romain dans sa longue durée médiévale et moderne. Non qu'ils participent d'une nostalgie européeniste de la romanité mais parce que, dans le traitement national séculaire, doctrinal et pratique du magma normatif justinien, ils voient tout simplement naître et vivre l'ancien droit français. On ne dira jamais assez que la romanisation des droits occidentaux, hors terre d'Empire, s'est opérée libre de toute sujétion, qu'en France aussi les sources du droit romain n'ont jamais fait office que de gigantesque et permanent laboratoire.

---